



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 30910

Texte de la question

M. Jacques Krabal alerte M. le ministre du redressement productif sur l'impression des manuels scolaires à l'étranger. À l'heure où les pouvoirs publics se montrent sensibles à la cohabitation entre les supports numériques et les supports physiques, la filière graphique et plus particulièrement celle qui intervient sur l'économie du livre est très inquiète de voir partir hors de nos frontières les fabrications du livre scolaire dont la réalisation nécessite une main-d'oeuvre hautement qualifiée et une réactivité très forte pour servir au mieux éditeurs et établissements d'enseignement. Compte tenu de la prise en charge par les fonds publics de la diffusion des programmes et de leur parution sous forme de livres et de spécimens destinés aux enseignants, il semblerait urgent qu'à l'heure de l'exception culturelle l'économie du livre scolaire échappe à la déterritorialisation accélérée par les fonds publics. Pourtant, force est de constater que 70 % des manuels scolaires sont imprimés en-dehors de nos frontières. Il lui demande ce qu'il compte mettre en place pour relocaliser la production des livres scolaires, socle de l'apprentissage de nos enfants.

Texte de la réponse

La commande publique en général, et l'acquisition de livres scolaires, doit bénéficier à l'industrie française. La dynamique économique de l'impression des livres scolaires est particulière. Si l'État et les collectivités territoriales apportent une aide au contenu et à l'achat des ouvrages scolaires, ce sont les éditeurs qui passent les appels d'offres ou négocient de gré à gré avec les imprimeurs la réalisation des ouvrages. Celle-ci est soumise à une forte saisonnalité, liée pour partie à l'arrêté des programmes scolaires par le ministère de l'éducation nationale mais aussi au nécessaire travail de validation des manuels avec des enseignants. En fin de processus, l'impression requiert des capacités de production importantes, mobilisées sur un temps limité. En outre, la fragilisation de l'offre industrielle française et notamment la disparition des acteurs principaux de la reliure sous les précédents gouvernements a pesé sur l'impression des livres en France (littérature générale, livres pour enfants, livres d'arts...). Le ministre du redressement productif accompagne donc résolument la compétitivité des imprimeries de labeur. Il anime une structure de concertation, le réseau filière graphique (RFG), qui regroupe des représentants de l'administration (direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services, directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, direction générale des médias et des industries culturelles, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle), les organisations professionnelles, des centres techniques et les organismes de formation de la filière. Ce réseau s'appuie sur des actions collectives financées par le MRP pour développer la compétitivité des imprimeurs : actions « métiers » sur la colorimétrie, l'impression numérique, les certifications environnementales et actions structurantes pour la filière sur les relations clients-fournisseurs ou le financement des entreprises. Ces actions contribuent à l'attractivité de l'offre des imprimeurs français dans la conquête ou la reconquête des marchés du livre. En juin 2013, il a été en outre décidé de mettre en place au sein du RFG un groupe de travail sur le livre, qui traitera en particulier du cas des livres scolaires et qui sera chargé de dresser un état des lieux et des propositions d'actions de soutien à la profession.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Krabal](#)

Circonscription : Aisne (5^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30910

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6842

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11113